

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1) un avis public est par la présente donné par la soussignée directrice générale et Greffière-trésorière, que le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure lors de l'assemblée ordinaire du conseil municipale suivante :

Date: Mardi 6 mai 2025 Heure: 19 heures 30

Lieu: 215 Rue Lessard, Sainte-Ursule, J0K 3M0

Le présent avis public annonce la tenue d'une consultation publique et écrite pour la présente demande de dérogation mineure.

IMMEUBLES VISÉS : Cette demande de dérogation mineure est faite au regard de l'immeuble 6502556 du cadastre du Québec, sis au 4 rue Champagne.

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE : La dérogation mineure est demandée afin d'acquérir l'autorisation d'aménager une entrée charretière de 37pi soit 11,27m au lieu de 26,2pi soit 8m règlementaire.

En vertu de l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation lors de l'assemblée du 6 mai 2025 et ce au moyen de la présente consultation écrite d'une durée de 15 jours préalable à la séance du conseil.

Deux autres moyens de communication écrite s'offrent aux citoyens pour se faire entendre relativement à la présente demande de dérogation mineure :

- 1. Au moyen d'une communication écrite envoyée à l'adresse courriel suivante : dg@sainte-ursule.ca
- 2. Au moyen d'une communication écrite sur papier transmise par la poste à l'adresse suivante : 215 Rue Lessard, Sainte-Ursule, QC, J0K 3M0

DONNÉ À SAINTE-URSULE, CE 20 MARS 2025 (2025-03-20).

Guylaine Saint-Louis,

Directrice générale et Greffière-trésorière

Guylaine St-Louis

Tél.: 819-228-4345 Fax.: 819-228-8326 www.sainte-ursule.ca 215, rue Lessard Sainte-Ursule (Québec) JOK 3M0



CERTIFICAT DE PUBLICATION

DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

6502556 du CADASTRE DU QUEBEC – 4 RUE CHAMPAGNE

Je soussignée, Guylaine Saint-Louis, Directrice générale et Greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Ursule, certifie que j'ai publié le présent avis :

• À deux (2) endroits désignés par le conseil municipal, à compter du 20 mars 2025

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 20^e jour du mois de mars 2025.

Guylaine Saint-Louis,

Guylaine St-Louis

Directrice générale et Greffière-trésorière

Tél.: 819-228-4345 Fax.: 819-228-8326 www.sainte-ursule.ca